



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 6 mai 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;  
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;  
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;  
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;  
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;  
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Bousez se joint à la rencontre par téléphone à 13 h.

CA 15-05-06-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 1.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-05-06-02

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

Monsieur Patrick Bousez quitte à 13 h 5 après avoir traité les points 10.3 et 10.4.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### **3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### **3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015 : ADOPTION**

CA 15-05-06-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Proposition adoptée.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### **5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS**

CA 15-05-06-04

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-05-06 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-05-06, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

### 5.1.2. COURONNE SUD - FACTURATION RÉTROACTIVE DE LA TPS/TVQ : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la facture numéro 365 datée du 24 avril 2015, d'un montant de 11 034,03 \$, concernant les taxes à la consommation relatives à la facture numéro 191 relative à la quote-part de la Table des préfets et des élus de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette sera de 3 674,94 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'était pas prévu au budget 2015;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-05

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'autoriser** monsieur le directeur général à **faire** un transfert de crédits budgétaires afin d'absorber la dépense nette à même le budget de l'année en cours et **de procéder** au paiement de la facture.

Proposition adoptée.

### 5.1.3. SERVICES DE CONCIERGERIE 2015-2016 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien ménager à la MRC de Vaudreuil-Soulanges vient à échéance le 2 juin 2015 avec la firme « Entretiens M & M inc.»;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Entretiens M & M inc.» nous offre de maintenir le même prix que l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget 2015 au poste budgétaire 02 190 00 495;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-06

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** le contrat d'entretien ménager pour l'édifice de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la firme « Entretiens M & M inc. » pour la période du 2 juin 2015 au 2 juin 2016, pour un montant de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-seize cents (23 385,96 \$), toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

### 5.1.4. LOCATION DU SIÈGE SOCIAL : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres que, les discussions avec les gens qui nous ont fait parvenir une lettre d'intention portent sur un bail net-net d'une durée de cinq (5) années. Il mentionne qu'il les rencontrera à son retour de vacances afin de leur proposer un contrat en bonne et due forme. Ce point sera amené au conseil de mai afin d'obtenir l'autorisation de signer ledit contrat pour la location complète de l'édifice.



## 6. SÉCURITÉ

### 6.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 6.1.1. FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (UMQ) : SUIVI

Monsieur le directeur général fait état de l'accusé réception reçu de l'Union des Municipalités du Québec. Monsieur le préfet ajoute qu'une rencontre à ce sujet est prévue le 29 mai prochain avec monsieur Denis Marcelet, sous-ministre au ministère de la Sécurité publique.

## 7. ENVIRONNEMENT

### 7.1. MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1.1. ADJUDICATION DE CONTRAT - ÉCOCENTRE SATELLITE DE SAINT-ZOTIQUE - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation de l'écocentre satellite dans la municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-04-148 de la municipalité de Saint-Zotique;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'autoriser** le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Saint-Zotique à **signer** le contrat des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation de l'écocentre satellite avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit avec la firme Le Groupe ABS inc. pour un total de 10 980 \$, toutes taxes en sus. Cette dépense, incluant les taxes nettes, sera remboursée par la MRC dès la réception de la facturation.

Proposition adoptée.

### 7.2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### 7.2.1. DEMANDE À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE D'EXIGER DES MODIFICATIONS AU PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE SOUMIS PAR LA COMPAGNIE ENBRIDGE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie (ONÉ) a émis l'ordonnance XO-E101-003-2014 afin d'approuver le projet d'Enbridge d'accroissement de la capacité et l'inversion du flux de pétrole brut de la canalisation 9B, sous réserve du respect de 30 conditions;

CONSIDÉRANT QUE le 16 avril 2014, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) invitait la MRC de Vaudreuil-Soulanges à siéger au sein d'un nouveau comité de vigilance métropolitain, dont le mandat est de faire le suivi des conditions fixées par l'Office national de l'énergie concernant la réalisation et l'exploitation de l'oléoduc de la compagnie Enbridge;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est attardé prioritairement aux conditions 18 (plan de franchissement des cours d'eau) et 20 (plan d'intervention d'urgence) de l'ordonnance de l'ONÉ;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à la condition 20, Enbridge a déposé en juin 2014 une version préliminaire du Plan d'intervention d'urgence (PIU) qui a été commentée par les membres du comité;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan comportait aussi l'identification de zones sujettes à de graves conséquences (ZGC) (modèles de risques);

CONSIDÉRANT QU'en cherchant à en savoir plus sur les définitions et méthodes utilisées pour identifier les ZGC, le comité a réalisé que les sources de données utilisées n'étaient pas adéquates et semblaient incomplètes;



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'Enbridge n'a jamais demandé formellement d'obtenir des données qui proviendraient des municipalités ou des MRC pour réaliser des études dans le cadre du processus d'approbation;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2014, l'ONÉ repoussait la mise en service du projet, notamment en raison des commentaires formulés par le comité de vigilance sur la condition 20;

CONSIDÉRANT QU'Enbridge a soumis une nouvelle version de son PIU en février 2015;

CONSIDÉRANT QU'avant de transmettre des renseignements en lien avec les PIU, la compagnie Enbridge demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de signer une entente de confidentialité qui limiterait par la suite les possibles interventions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'en février dernier, l'ONÉ demandait à Enbridge de faire preuve de transparence en transmettant l'ensemble de son plan d'urgence aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2015, le ministère de la Sécurité publique (MSP) transmettait une lettre à la compagnie Enbridge, faisant suite à l'analyse du PIU, où il soulevait « certaines préoccupations quant à l'efficacité en matière d'organisation des interventions » et que « des améliorations substantielles pourraient être apportées afin d'optimiser les processus opérationnels entourant la gestion des incidents et ce, avec l'ensemble des intervenants impliqués incluant les différentes municipalités touchées »;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ce PIU, des plans tactiques d'intervention qui peuvent comprendre notamment les lieux d'entreposage du matériel d'intervention et les stratégies de confinement et de récupération du contenu du pipeline en cas de déversement, ont été réalisés pour le franchissement des rivières des Prairies et des Milles-Isles, mais pas pour la rivière des Outaouais et la rivière du Nord (réf. : page 33 de l'annexe 6 du PIU);

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il est important de connaître les raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas élaboré de tels plans tactiques d'intervention pour les zones à graves conséquences (ZGC) situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'Enbridge a transmis le 24 mars 2015 une invitation aux directeurs des services de protection incendie des municipalités pour une rencontre qui a eu lieu le 8 avril 2015, afin de présenter les capacités d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il n'a pas été question des plans tactiques d'intervention propres aux ZGC, contrairement aux attentes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, car ces plans faciliteraient grandement la planification d'une intervention en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), les MRC doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* est venue reconnaître aux municipalités et aux MRC un rôle de premier plan dans l'organisation de la sécurité civile sur leur territoire et auprès de leur population;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu :

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à l'Office national de l'énergie (ONÉ) de contraindre la compagnie Enbridge à élaborer, en concertation avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, des plans de tactiques d'intervention pour les

CA 15-05-06-08



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

zones à graves conséquences (ZGC) situées sur son territoire comme elle l'a fait pour d'autres ZGC de la grande région de Montréal;

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à l'ONÉ d'en faire une condition obligatoire avant la mise en service de l'accroissement de la capacité et l'inversion du flux de pétrole brut de la canalisation 9B de la compagnie Enbridge;

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne reconnaît pas la rencontre du 8 avril 2015 auprès des directeurs des services d'incendie comme étant une réelle consultation en lien avec le respect de la condition 20 de l'ordonnance de l'ONÉ, et demande à ce dernier de faire de même;

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges répond à la compagnie Enbridge que les termes imposés dans le projet d'entente de confidentialité sont trop restrictifs et qu'elle exige la transmission des renseignements demandés en lien avec les plans d'intervention d'urgence, sans aucun autre délai ni contrainte, et ce dans le respect de la compétence dévolue par le gouvernement du Québec aux MRC en matière de sécurité civile et incendie.

Proposition adoptée.

### **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **8.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

##### **8.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **8.1.1.1. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE RÈGLEMENT NUMÉRO 181**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 181 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 142 afin de remplacer l'article 810 relatif aux terrains de camping;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 181 de la municipalité de Sainte-Marthe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-09

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 181 de la municipalité de Sainte-Marthe.

Proposition adoptée.

##### **8.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1274-19, 1275-226 ET 1275-227**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-19 a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'installation, la modification ou le remplacement d'un système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées de tout bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-226 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les terrasses extérieures dans la zone C3-123;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-227 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la nouvelle zone H3-455 permettant un développement domiciliaire de type multifamilial horizontal;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1274-19, 1275-226 et 1275-227 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 15-05-06-10

## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1274-19, 1275-226 et 1275-227 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

### **9. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

#### **9.1. RENCONTRE AVEC L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

Monsieur le directeur général fait un suivi de la rencontre avec monsieur Jacques Gauthier de l'Office national de l'énergie qui a eu lieu aux bureaux de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il ajoute que depuis l'arrivée du nouveau président, monsieur Watson, il y a plus d'ouverture et il s'est engagé à nous revenir, entre autres, sur la durée de vie d'un pipeline.

### **10. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **10.1. DEMANDE D'ACCÈS AUX DONNÉES DU RÉGIME DE COMPENSATION : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et, conséquemment, Recyc-Québec refusent de communiquer à la MRC de Brome-Missisquoi les montants des subventions remis aux municipalités chaque année dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles en alléguant que ces informations sont fournies seulement aux municipalités locales et que la MRC de Brome-Missisquoi doit s'adresser à chacune d'elles pour les obtenir, car la MRC de Brome-Missisquoi n'a pas compétence pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les obligations gouvernementales, la MRC doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et, dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle propose;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut encourager ses municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE les interventions de la MRC visent à aider le MDDELCC et Recyc-Québec eu égard à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de données provenant du domaine public;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-11

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu :

**de demander** au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à Recyc-Québec **de rendre** ces données directement accessibles à la MRC de Brome-Missisquoi afin notamment de la soutenir dans son travail de planification d'une saine gestion des matières résiduelles et d'éviter des démarches administratives inutiles entre la MRC et les municipalités locales;

**d'acheminer** la présente à l'ensemble des MRC du Québec, aux deux unions municipales et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour appui.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**10.2. SAINT-LAZARE AU GALOP : DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE ce festival mettra en valeur des éléments distinctifs de la région, soit entre autres son caractère équestre;

CONSIDÉRANT le caractère innovant de ce nouvel évènement;

CONSIDÉRANT le solde disponible, à ce jour, dans le fond discrétionnaire du préfet au poste budgétaire 02 701 00 970;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de commanditer** la section pique-nique de l'évènement incluse au plan de visibilité « Ruban Vert », pour un montant de 1 000 \$ pris à même le fond discrétionnaire du préfet.

Proposition adoptée.

**10.3. FIN DE CONTRAT ET ABOLITION DU POSTE DE TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail à durée déterminée de madame Pépita Coll-Cardenas, à titre de technicienne en géomatique, se termine le 27 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'achèvement de divers dossiers en lien avec la création de ce poste tels que le Plan de développement de la zone agricole, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement et la révision du schéma d'aménagement;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de ne pas renouveler** le contrat de travail de madame Pépita Coll-Cardenas et **de procéder** à l'abolition du poste.

Proposition adoptée.

**10.4. SOCIÉTÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE VAUDREUIL-SOULANGES – COMPOSITION DU CA**

CONSIDÉRANT l'incorporation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déterminer la composition du conseil d'administration de ladite société;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-05-06-14

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **que** le comité d'administration **soit composé** des membres élus de la table environnement, soit messieurs le préfet, Paul Herrbach, Hans Gruenwald Jr., Guy Pilon et Jean-Yves Poirier.

Proposition adoptée.

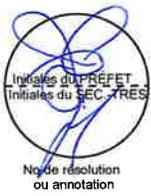
**11. RAPPORT DES ÉLUS**

**11.1. CONFÉRENCE DE PRESSE – REVITALISATION DU BOULEVARD HARWOOD : SUIVI**

Monsieur le préfet fait un suivi de la conférence de presse en lien avec la revitalisation du boulevard Harwood et l'implantation du pôle civique.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 15-05-06-15

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que la séance soit levée** à 13 h 25.

Proposition adoptée.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN A. LALONDE  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier